

comprends la question, et comme il la comprend lui-même, toute loi que le Parlement pourra adopter concernant le remaniement, ne peut prendre effet qu'après la dissolution du Parlement actuel. Cela est bien compris. Or, j'ai sous la main un tableau très bien fait de ce qui s'est passé à ce sujet depuis le commencement de la confédération jusqu'à ce jour, mais je ne citerai qu'un exemple.

Si je ne me trompe pas, un rapport préliminaire du recensement fut publié le 15 août 1901, et le bill de remaniement ne fut sanctionné que le 24 octobre 1903, soit 26 mois plus tard. Le rapport préliminaire que nous avons donné au public porte la date du 27 février 1912. Les opérations du recensement ont commencé en juin, au lieu de mars, comme autrefois. Si le bill de remaniement est fait pour le 14 avril 1914, nous aurons travaillé aussi vite après le recensement de 1911 que mon très honorable ami après le recensement de 1901.

Le très honorable chef de l'opposition sir Wilfrid Laurier fait des commentaires sur le silence du Gouvernement au sujet de ses œuvres. Nous différons d'avec nos honorables amis de la gauche en ce que nos œuvres parlent par elles-mêmes, tandis qu'eux étaient obligés de se vanter continuellement.

Mon très honorable ami a montré ensuite beaucoup d'indignation au sujet de certaines fautes qui auraient été commises dans les circonscriptions électorales de Macdonald et de Richelieu, et quelles preuves irréfutables a-t-il apportées, pensez-vous? Quelques extraits de journaux. Il fut un temps où mon très honorable ami se plaisait à reprocher à mes amis dans la Chambre de faire leurs discours avec des extraits et coupures. J'aurais cru que lorsqu'un homme qui a été premier ministre du Canada et est aujourd'hui le chef de son parti désire proposer à cette Chambre et au pays une résolution comme celle qu'il soumet ce soir, aurait désiré, pour sauver sa propre réputation et sauvegarder la dignité du Parlement, avoir quelque chose de mieux à offrir que des extraits de journaux. La Chambre, par son vote sur sa motion lui répondra. Ces professions de foi ne conviennent pas beaucoup dans la bouche d'un honorable membre de cette Chambre qui a été mêlé aux élections de Huron-ouest et de Brockville, et qui a obtenu l'appui des membres de cette Chambre en s'engageant à accorder une enquête complète au sujet de ces deux élections, et qui cependant n'a pas su tenir sa promesse. S'il veut que nous parlions de ces questions et avoir des récriminations et des réminiscences, je lui rappellerai ce qui a eu lieu à London, dans Hastings, dans le Yukon, et dans plusieurs autres élections sous son règne, dont la simple énumération occuperait dans ce mo-

L'hon. M. BORDEN.

ment trop longtemps l'attention de la Chambre.

Mon très honorable ami a parlé de quelques autres questions que nous pouvons ignorer pour le moment, vu qu'elles ne sont pas de très grande importance. Mon très honorable ami a tenu plusieurs assemblées dans le pays pendant ces dernières semaines. Il n'est pas, il est vrai, allé dans l'Ouest, mais il est resté dans l'Est, pour des raisons mystérieuses dont je ne veux pas m'occuper plus longtemps. Je ferai simplement remarquer que dans ses discours dans la province d'Ontario, et dans celle de Québec, il pleurait souvent avec ses auditeurs sur l'élection du 21 septembre. Il nous assure qu'il n'a pas souffert lui-même du résultat de cette élection, mais c'est le sort du peuple qui l'inquiète. Je lui dirai que c'est bien inutile de sa part, car le pays est très satisfait.

Je lui demanderai de bien vouloir, la prochaine fois qu'il adressera la parole aux habitants de ces provinces, abandonner cet air de tristesse et de mélancolie et se joindre à nous dans un effort tendant à faire quelque bien pour le pays. Il pleure le rejet de la réciprocité. Pour ma part, je ne crois pas que le peuple, dans l'état de prospérité actuelle, songe à regretter le verdict qu'il a rendu le 21 septembre 1911.

Il a été fait allusion à certaine communication rendue publique en mai ou avril dernier, je crois—une lettre écrite par M. Taft à M. Roosevelt dans laquelle il dit...

Quelques DEPUTES: Oh! oh!

M. BORDEN: Je ne m'étonne pas que mon honorable ami se lamente. Je veux bien épargner sa susceptibilité au point de ne pas lire cette lettre, ne sachant pas quelle en pourrait être la conséquence sur lui si je la lisais. J'aimerais néanmoins à signaler à la Chambre et au pays une circonstance qui ne manque pas de signification. Il existe à New-York un journal important et très bien connu sous le nom d'"Evening Post". Il était sensé avoir la pleine confiance de M. Taft et de son cabinet. Quiconque s'intéresse à ces choses trouvera dans les colonnes de l'"Evening Post" de New-York du vendredi 3 mai 1912 un article de tête touchant cette lettre, article dont je vais lire cette simple phrase:

Quand nous rappellerons que la lettre incriminée a passé sous les yeux de tout le cabinet et autres conseillers de M. le Président, la faute que l'on a commise en la publiant paraîtra d'autant plus inexplicable.

C'est-à-dire que cette lettre n'était pas simplement l'opinion personnelle de M. Taft, mais c'était une lettre qui a été soumise au cabinet américain dans son ensemble, de même qu'à d'autres personnages